

CONVOCACTION

Date : 5 décembre 2023

Affichée le : 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 25
Votants : 36
Pouvoirs : 11
Absent : 3

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Gérald FACCHINI.

LISTE DES DELIBERATIONS

Affichée et mise en ligne le :

13 DEC. 2023

DELIBERATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE
LE :

19 décembre 2023

Absents représentés

M. BOUKHACHBA
Mme MOUSSATEN
Mme MEUNIER
Mme TALL
Mme DUHIN
Mme SAKHO
M. N'DIAYE
M. ZAHRAOUI
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
M. LUCAS

Pouvoir à M. KHOULA
Pouvoir à M. LEMAIRE
Pouvoir à M. BROCHOT
Pouvoir à Mme LEHNER
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à M. BULUT
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à M. VILLEMAIN
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à M. NACHITE

Absents non représentés

Mme FAZAL, Mme HAMADOUC, Mme MEHADJI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

16 Subventions aux associations E.N.V.O.L et Société de chasse du Biat/Forêt d'Ermenonville

Rapport de présentation :

Thierry BROCHOT, Adjoint

Afin de soutenir les associations œuvrant sur le territoire creillois, la ville apporte une aide technique, administrative mais aussi financière, c'est dans ce cadre que nous vous proposons de verser les subventions suivantes :

- **E.N.V.O.L**

ENVOL est une association de protection des oiseaux. L'association intervient pour la prise en charge d'oisillons blessés dans la ville ou lors de démolition de bâtiment à travers son centre de sauvegarde et de soins des oiseaux Elle les soigne puis les relâche.

Afin de soutenir l'association il est proposé de leur verser une subvention de 500€

- **La Société de chasse du Biat/Forêt d'Ermenonville**

L'association pratique la chasse sur les territoires loués à l'Office National des Forêts. Elle s'inscrit dans une gestion responsable de la faune sauvage et du respect de la conservation de la nature.

Il vous est proposé de verser une subvention de 650€ pour l'achat de bracelets.

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-30
 Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 27 novembre 2023,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Considérant le besoin de trésorerie des associations,
 Considérant les projets présentés par les associations,
 Entendu le rapport de présentation,

Vote

Votants : 36	Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

Décide :

Article 1^{er} : d'approuver, au titre de l'année 2023, l'attribution des subventions aux associations suivantes :

Associations	Subventions
ENVOL	500€
La société de chasse du Biat/Forêt d'Ermenonville	650€

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au débit prévue à cet effet au budget de la Ville.

18 DEC. 2023

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Madame Jessica ELONGUERT

Maire de Creil
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance

Publication électronique sur le site de la Ville le 19 décembre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyen accessible par le biais du site www.telrecours.fr